



Collègues sous traitants de Moissy : des conditions inacceptables !

En dépit de l'interdiction qui leur a été faite de parler aux militants/tes de Sud, un certain nombre de salariés/ées de la société ARES nous a fait part des conditions de travail épouvantables qui leur sont faites : de 3 à 5, 6 remorques à charger simultanément ; exigence d'une optimisation maximale des remorques ; une pause de 30 minutes, aucune « pausette » ; une exigence de productivité propre à user, à casser nos collègues. Ce n'est pas pour rien que les contrats sont à durée déterminée !

Résultat :

Des démissions, de nombreux arrêts, pour maladie ou accidents de travail, membres et articulations endoloris, dos cassés pour ceux et celles qui restent. ARES, la société employeur porte sa part de responsabilités pour avoir accepté un cahier des charges de la poste à ce point contraignant et outre-mangeur de prolétaires ! **ARES se présente comme « une entreprise d'insertion », nous rajoutons : d'insertion vers le pôle emploi et le handicap !**

Quant à **La Poste**, donneur d'ordre, elle porte le principal des responsabilités de ce carnage humain, au motif d'alignement sur les méthodes de la concurrence.

Ces conditions de travail, ce sont celles qui vont devenir la norme au fil rapide, de la destruction, de l'effectif postier, jusqu' à la portion congrue d'une minorité trop faible pour être en capacité de se défendre. Car c'est bien ce qui va arriver, en dépit de la crédulité simulée des béni oui-oui, collabos ou autres lèche culs qui ont activement participé par la signature d'accords pourris, à la situation de précarisation galopante de l'emploi dans le colis !!!

NE PAS RESTER LES BRAS CROISES !

La section Sud ne peut rester sourde à l'appel de détresse des collègues. **Elle décide de mandater les Camarades du CHS.CT de Moissy PFC afin qu'ils prennent toutes dispositions possibles pour que cesse le massacre.**

La section Sud de Moissy appelle l'ensemble des collègues à la plus grande solidarité avec les collègues employés en sous traitance.

En les défendant aujourd'hui, ce sont nos conditions de travail de demain que nous défendons aussi.

Nous n'allons pas en rester là et prévenons que nous ne nous interdisons aucune initiative pour dénoncer publiquement ce scandale et le faire cesser !

25 Avril 2016